



Tva et réservations d'hôtel en ligne

Par **Candya**, le **21/05/2010** à **01:57**

Bonjour,

Je souhaiterais ouvrir un site de réservations de nuits d'hôtels en ligne dont le siège serait en France.

Les hôtels se trouvent tous hors de l'Europe. Les clients sont internationaux (UE et non UE). Le client paie à l'hôtel directement, ma société ne facture l'hôtel que les commissions issues de la vente.

1/ La TVA est-elle imposée à 19,6% ou 5,5% ? Est-ce considérée comme une prestation de service ?

2/ Est-ce que la TVA s'applique sur les commissions uniquement ou sur le prix total de la réservation ?

3/ Si les clients vivent dans l'UE, j'applique la TVA, mais s'ils résident en dehors de l'Union Européenne, est-ce que j'applique aussi la TVA sur les commissions ?

TVA de quel pays (pays de résidence du client) ? A quel taux ?

4/ Qu'en est-il si je décide de facturer selon le modèle marchand, c'est-à-dire que le client paie sa réservation à l'avance par internet (carte bancaire).

Ma société doit reverser à l'hôtel le total de la réservation après déduction des commissions TVA incluses. Est-ce que la TVA s'applique dans ce cas sur les commissions uniquement et au même taux ?

5/ L'activité de mon site ne concerne que la réservation de nuitées. Faut-il avoir un diplôme d'agence de voyage ? Personnellement, je suis cadre niveau BAC+5 ?